

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 11 juin 2013
tenue salle Surugue, Passage Soufflot à Auxerre.

INTRODUCTION D'ACCUEIL par le président Henri VEYSSET.

Il nous fait part de l'absence de Claudette NEVEU, responsable du service du nouvel arrivant, toujours hospitalisée.

La Présidente de l'Union régionale, régulièrement convoquée, n'est ni présente ni représentée.

Monsieur Guy FERREZ, Maire d'Auxerre, a été invité, mais n'a pu venir.

QUORUM

Il n'y a aucune obligation de quorum pour nos assemblées générales ordinaires. Il faut simplement que le nombre de pouvoirs n'excède pas le nombre d'adhérents présents, ce qui est le cas puisque 109 adhérents sont présents et que l'on compte 28 pouvoirs nominatifs. Il n'y a aucun pouvoir en blanc. Donc :

- Emargements 137
- Pouvoirs nominatifs 28
- Nombre de présents $137 - 28 = 109$
- Nombre de votants 137

Secrétariat

Le secrétariat de séance sera assuré par Arlette RACINE, secrétaire générale. Elle sera assistée par Marie-Christine GEOFFROY.

Scrutateurs

L'article 8 des statuts prévoit que l'assemblée générale doit désigner des scrutateurs choisis parmi les adhérents volontaires. Leur mission consistera à contrôler la régularité de tous les scrutins. Sont volontaires et nommés scrutateurs :

- Claude PRECOMA
- Danielle BELLAMY
- Odile HILARION

RAPPORT MORAL du Président (annexe 1) :

Le président donne lecture de son rapport moral, puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant à intervenir, il met aux voix la résolution suivante :

Résolution n° 1:

L'assemblée générale approuve le rapport moral présenté par Henri VEYSSET, président de l'association.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RAPPORT SNA et RAPPORT D'ACCUEIL (annexe 2) :

Service du Nouvel Arrivant

L'hospitalisation de Claudette NEVEU ne permet pas son intervention.

Le Président va donc donner quelques indications :

Comme chaque année, nous avons organisé notre réception des nouveaux arrivants le 14 novembre et nous avons participé à la réception municipale des nouveaux habitants qui s'est tenue dans la salle des conférences de l'abbaye St Germain le 17 novembre. Nous avons aussi participé le 10 janvier à la réception organisée par le maire de Venoy, seul maire de la Communauté de l'Auxerrois (outre celui d'Auxerre) à nous avoir invités.

Pour nous faire connaître des nouveaux arrivants, nous avons diffusé notre brochure annuelle en différents points de la ville, nous avons été présents sur le réseau Affinitiz ainsi que sur notre site privé tenu à jour par Alain GANDOSSI. Enfin, à titre d'association de service, nous disposons maintenant d'une page spécifique sur le nouveau site de l'Office de Tourisme.

Malgré ces efforts de communication, nous ne touchons qu'un très petit nombre de nouveaux arrivants : 15 (dont 8 arrivés cette année).

Que Claudette soit remerciée pour son implication dans ce travail.

Service d'accueil :

Denise POURANTRU, nous rappelle que l'accueillante doit se montrer aimable auprès de chaque personne, et répondre à son attente sur les différentes activités.

Le président ouvre la discussion. Aucune personne ne demandant la parole, il met aux voix la résolution suivante :

Résolution n° 2

L'assemblée générale prend acte de l'action menée en direction des nouveaux arrivants telle qu'elle a été rapportée par le président et approuve le rapport du service d'accueil présenté par Denise Pourantru, responsable des accueillantes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS :

Pour favoriser l'action d'accueil, l'association a organisé tout au long de l'année un certain nombre d'activités dont les deux rapports suivants ont rendu compte.

Activités ponctuelles (annexe 3) :

Lydie COIGNET nous rappelle que de nombreuses sorties ont été organisées, et remercie tous les intervenants.

Activités régulières (annexe 4) :

Odile DEVOS nous fait part des vingt ateliers réguliers et variés, et remercie tous les intervenants.

Le président ouvre alors la discussion. Personne ne demandant la parole, il met aux voix la résolution suivante :

Résolution n° 3

L'assemblée générale approuve les rapports d'activités présentés par Lydie Coignet, responsable des activités ponctuelles et Odile Devos, responsable des activités régulières.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER (annexes 5, 6a, 6b, 6c) et RAPPORT DU CONTROLEUR DES COMPTES (annexe 7) :

Jean-François ALLAIN donne lecture de son rapport financier et commente le compte de résultats, qui vient d'être distribué et qui est affiché au local depuis près d'un mois.

Il expose que, pour cette année, le déficit est lié au bulletin annuel de l'AVF que la banque CIC a très tardivement refusé de prendre en charge.

Pour l'année 2013-2014, d'autres pistes seront à explorer par le nouveau conseil d'administration.

Intervention de Claude PRECOMA, vérificateur aux comptes.

Claude PRECOMA donne lecture de son rapport de vérificateur aux comptes . Il souligne la parfaite tenue de la comptabilité et propose de donner quitus au trésorier.

Le président alors ouvre la discussion.

En réponse à une question de Monique GOURDAIN, le président indique que seule la ville d'Auxerre nous accorde une subvention dont la pérennité dépend peut-être des conclusions du forum des associations organisé par la mairie et auquel nous n'avons malheureusement pas pu assister. Marité CATHERIN intervient pour dire qu'elle a assisté à ce colloque en sa qualité de présidente de la Maison des Jumelages et de la Francophonie et qu'un cahier des charges doit être adressé à toutes les associations. Le respect de ce cahier des charges serait déterminant en matière de subventions.

Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n° 4

L'assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice 2012-2013, présenté par Jean-François Allain, trésorier de l'association, et impute sur les réserves le résultat négatif de l'exercice, soit - 1 619,11 €, de sorte que la trésorerie disponible est ramenée à 13 692,75 € au début de l'exercice 2013-2014.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'assemblée générale approuve le rapport du contrôleur aux comptes, Claude PRECOMA, qui souligne la parfaite tenue et la sincérité des comptes de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

Sur proposition du contrôleur aux comptes, l'assemblée générale donne quitus au trésorier de sa gestion des finances de l'association pour la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec le passé. Penchons-nous maintenant sur l'avenir qui est déjà un peu présent puisque le nouvel exercice comptable a débuté le 1^{er} avril.

L'ASSOCIATION EN 2013-2014

Budget 2013-2014 (annexe 8) :

La parole est redonnée à J.F. ALLAIN pour commentaires du document budgétaire (*voir annexe 8*), qui a été remis à chaque adhérent présent. Au nom du CA, il propose, pour assurer l'équilibre du budget, une augmentation des cotisations de 1 € par adhérent.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Annick NIEL conteste le tarif des cotisations des familles monoparentales et des adhérents isolés qu'elle trouve trop élevé.

Le président, au terme d'un bref historique de l'évolution de la structure de nos cotisations, indique que très souvent les cotisations familiales apparaissent comme des cotisations de soutien, le conjoint participant peu à la vie de l'association et payant intégralement sa quote-part quand il participe à une animation payante. Ce qui coûte cher à l'association, ce ne sont pas les couples, ce sont les adhérents qui n'ont pas Internet.

Marc SEBERT estime injustifiée l'augmentation proposée. Il préférerait qu'on puise dans le matelas. Le président répond en indiquant que le « matelas » sert à faire face aux charges exceptionnelles comme ce fut le cas cette année pour le bulletin et pour la célébration de notre quarantième anniversaire. Il n'a pas pour fonction d'équilibrer le fonctionnement courant.

Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution suivante :

Résolution n° 7

L'assemblée générale vote le budget de l'exercice 2013-2014 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, hors activités ponctuelles payantes, à la somme de 9 057,60 €. Pour assurer cet équilibre, l'assemblée générale fixe à 41 € le montant des cotisations familiales pour l'année 2013-2014, montant ramené à 31 € pour les familles monoparentales et les adhérents isolés. En application de l'article 5 du règlement intérieur modifié le 7 juin 2011, ces montants seront réduits à 26 € et 20 € à partir du 1^{er} janvier et à 13 € et 10 € à partir du 1^{er} avril pour les seuls « nouveaux arrivants » s'inscrivant en cours d'année.

Résolution adoptée à la majorité (8 voix contre).

Le président conclut ce point de l'ordre du jour en précisant que le conseil d'administration sortant a simplement voulu suggérer des orientations souhaitables et les rendre possibles en inscrivant des crédits suffisants pour renouvellement partiel du mobilier, bulletin annuel.... Le nouveau CA prendra les décisions et engagera éventuellement les dépenses correspondantes.

Contrôle des comptes

Le président informe l'assemblée que Claude PRECOMA – qu'il remercie à nouveau pour son implication au service de notre association – ne souhaite pas poursuivre sa mission. Or, dans un souci de transparence, il importe que les comptes de l'exercice à venir soient vérifiés. Il nous faut donc élire un ou plusieurs vérificateurs aux comptes.

Nous n'avons pas reçu de candidature.

Le président fait appel à des candidats pour cette fonction de confiance.

Faute de candidat, Claude PRECOMA accepte de continuer sur ce poste.

Le Président propose un vote à main levée. Claude est réélu à l'unanimité.

Election du Conseil d'administration 2013-2016

Ccomme il l'a dit dans son rapport moral, le président confirme que nous arrivons en fin de mandat. C'est donc un nouveau conseil d'administration qui va gérer l'association pendant les trois années à venir. Seul Jean-François ALLAIN a fait acte de candidature, pour un deuxième mandat.

Le nombre de mandats est limité à trois.

Le nombre minimum de membres du conseil d'administration est de six. Il faut donc encore au moins cinq candidats de plus.

La séance est suspendue quelques minutes afin de permettre aux adhérents encore indécis de sauter le pas. A la reprise, neuf personnes proposent leur candidature, ainsi le vote peut avoir lieu. Il se déroule à bulletins secrets.

Le dépouillement est effectué par les scrutateurs désignés en début de séance.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 135

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 135

Majorité absolue requise : 68

Sont élus :

M. Jean-François ALLAIN 135 voix (pour un 2ème mandat)

M. Michel RAPINEAU 135 voix (pour un 1er mandat)

Mme Odile DEVOS 134 voix (pour un 2ème mandat)

Mme Claudette NEVEU-MARYNUS 134 voix (pour un 2ème mandat)

M. Patrick PARIS 132 voix (pour un 1er mandat)

M. Daniel PAUTRE 132 voix (pour un 1er mandat)

Mme Denise POURANTRU 131 voix (pour un 2ème mandat)

Mme Michelle CHORON 125 voix (pour un 1er mandat)

M. Claude GOURDAIN 123 voix (pour un 1er mandat)

M. Marc SEBERT 117 voix (pour un 3ème mandat)

Le Président félicite les nouveaux élus et leur souhaite bon courage. Grâce à eux, l'association va pouvoir continuer. Il leur demande de se réunir au local AVF dans quelques minutes afin notamment d'élire le bureau et de distribuer les responsabilités.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée vers 17 h 30 et le président invite les adhérents à aller admirer au fond de la salle les superbes réalisations des ateliers de travaux manuels puis à partager le verre de l'amitié.

Arlette RACINE
Secrétaire Générale

Henri VEYSSET
Président